

Aire de stationnement des gens du voyage à la Malcombe - Travaux d'aménagement - Adoption du projet, passation des marchés et demande de subvention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 25 septembre 1989, le Conseil Municipal avait approuvé la réalisation de travaux complémentaires d'aménagement de l'aire de stationnement des gens du voyage à la Malcombe, pour un coût estimé à 973 706 F TTC.

Or il est apparu que ce projet ne prenait pas en compte la totalité des besoins exprimés, notamment en ce qui concerne la nécessité de prévoir des bornes électriques individuelles.

De plus, le niveau de dégradation des installations actuelles impose l'exécution de travaux supplémentaires dont en particulier la restructuration de l'abri du gardien.

Il est envisagé enfin des travaux plus importants sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Toutes ces modifications vivement souhaitées, ont entraîné une augmentation du coût de l'aménagement projeté, le nouveau programme dont voici les principales orientations, s'élève à 1 930 962, 18 F TTC :

A - Abri pour gardien :

Barrière de fermeture

- Abri double	135 240,00 F
- Barrière et fermeture du terrain	21 000,00 F
- Démolition	6 805,00 F

B - Aires de stationnement :

- Voirie	150 000,00 F
- Assainissement	492 550,00 F
- Eau	303 200,00 F

C - Électricité :

- Alimentation et protection des aires de stationnement depuis l'abri du gardien	<u>441 835,00 F</u>
--	---------------------

D - Imprévus évalués à 5 % 77 500,00 F

HT 1 628 130,00 F

Soit TTC 1 930 962,18 F

Il est rappelé que le Conseil Général du Doubs a déjà accordé une participation totale de 246 300 F.

Le Comité Interministériel pour les Villes (CIV) pourrait subventionner ces travaux à hauteur de 70 % du déficit résiduel HT (coût des travaux diminué de la participation du Département).

Le financement de la part restant à la charge de la Ville sera assuré par une participation du Centre Communal d'Action Sociale d'un égal montant.

Le Conseil Municipal est invité à :

1. décider la réalisation de ce nouveau programme d'aménagement de l'aire de stationnement des gens du voyage à la Malcombe, pour un montant total estimé à 1 930 962,18 F TTC,

2. autoriser M. le Député-Maire à lancer l'appel d'offres et à signer le (ou les) marché (s) à intervenir ainsi que le (ou les) ordre (s) de service ou avenant (s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

3. solliciter la participation financière de l'État (Comité Interministériel pour les Villes-Fonds Social Urbain),

4. inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant de cette participation, dès réception de la décision attributive de subvention, en recettes au chapitre 904.9/1051.79014.31000 et en dépenses au chapitre 904.9/232.79014.31000,

5. assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville par l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant dès la délivrance de l'ordre de service de commencer les travaux, de la participation du Centre Communal d'Action Sociale, en recettes au chapitre 904.9/1059.79014.31000 et en dépenses à l'imputation mentionnée au 4^{ème} ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.